

Plan d'action 2025 du réseau Fratel

Sur proposition du comité de coordination, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2025, lors de la 22^e réunion annuelle, qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2024 à Libreville, au Gabon.

Les objectifs des activités inscrites à ce plan d'action sont exposés ci-après.

1. Objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2025

Rappel des objectifs de la charte

Fratel a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, de coordination, et de coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications.

Conformément à la charte qui unit ses membres, Fratel poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés des télécommunications/TIC et les acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- collaborer sur des sujets d'intérêt commun avec les autres réseaux d'institutions en charge de la régulation des télécommunications ou d'autres secteurs ;
- organiser des sessions de travail sous la forme d'un séminaire et d'une réunion annuelle au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études ou des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- soutenir le renforcement des capacités de ses membres, notamment au travers de formations ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

Les actions à mettre en œuvre en 2025

La numérisation de nos économies et sociétés dépend de l'efficacité de l'acheminement du trafic Internet et des services numériques proposés par les

fournisseurs de contenus et d'applications. Cet acheminement repose sur un important développement des infrastructures assurant la connectivité, tant nationale qu'internationale par des canaux terrestres, sous-marins ou satellitaires, et la qualité offerte par cette connectivité. La situation actuelle des marchés laisse émerger des positions « dominantes » d'acteurs internationaux, pas toujours régulés aux échelles nationales, et impactant notablement les trafics Internet et pouvant ainsi nuire aux objectifs de bonne connectivité promus par les régulateurs.

L'importance du numérique pour nos pays accentue les défis de souveraineté, de sécurité et de résilience des réseaux, d'une part, et fait émerger des nouveaux enjeux concurrentiels, d'autre part. Cette évolution s'accompagne également par l'explosion du nombre d'escroqueries, la diversification de leurs procédés et l'apparition de nouvelles problématiques comme celle de l'impact environnemental du secteur.

Il est difficile, voire impossible, pour les autorités de traiter seules ces problématiques qui dépassent bien souvent les frontières des pays. Dès lors, la coopération entre régulateurs devient essentielle donnant un rôle prépondérant aux associations régionales. Ce sont ainsi ces enjeux internationaux liés aux réseaux et services de télécommunications qui feront l'objet du séminaire et de la réunion annuelle de Fratel en 2025.

Les principales actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- les réunions et rencontres des membres de Fratel :
 - o la réunion annuelle sur le thème « **Grands acteurs internationaux du numérique : quels impacts au niveau local ?** » ;
 - o le séminaire d'échanges d'information et d'expérience sur le thème « **Connectivité internationale : état des lieux et perspectives** » ;
 - o les rencontres en marge d'évènements internationaux (lors du Mobile World Congress à Barcelone ou du Global Symposium for Regulators organisé par l'IUT, cette année à Ryad).
- la facilitation de la formation des membres de Fratel sur la régulation des télécoms :
 - o Mastère Regnum,
 - o volet francophone d'iPRIS, réunions en marge des événements internationaux, organisations de webinaires...);
- l'accompagnement des membres de Fratel à l'utilisation de l'outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles ;
- l'animation du site internet www.fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. Les réunions et rencontres des membres du Fratel

La réunion annuelle

Conformément à l'article 9 de la charte constitutive du réseau Fratel, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres du réseau à mettre en commun leur expérience et à faire part de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le réseau. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion annuelle se tiendra au second semestre 2025, au Luxembourg, sur le thème « **Grands acteurs internationaux du numérique : quels impacts au niveau local ?** ».

La numérisation de la société repose de façon significative sur des acteurs puissants d'envergure mondiale qui soulèvent des défis de souveraineté pour les pays membres de Fratel. Les services numériques jouent un rôle de plus en plus central dans nos économies et dans nos sociétés. De nouvelles questions d'ordre social et économique apparaissent dans les pays membres de Fratel. A titre d'exemple, les « géants de l'internet » tels que les fournisseurs de contenus et d'application ou les principaux contrôleurs de l'accès à internet ont développé des modèles d'affaire qui peuvent freiner le développement de services alternatifs et impacter la liberté du choix par le consommateur. Ces acteurs peuvent avoir une influence significative dans de nombreux marchés, de par le monde, sans pour autant être physiquement présents dans tous les pays où leur service est disponible, rendant très difficile l'action d'un régulateur au niveau d'un pays. Dans ce contexte, les membres de Fratel échangeront sur l'importance de la coopération internationale en la matière.

Les nouveaux développements de l'intelligence artificielle générative, comme moyen d'accès à Internet, présentent naturellement de grandes opportunités mais aussi des risques. Les grands acteurs du numérique disposent en effet de plusieurs avantages et d'un pouvoir de marché, en particulier en ce qui concerne l'accès à des ressources essentielles de développement de l'intelligence artificielle générative, telles que les services de cloud computing et les données. Au regard de cette situation et de la taille de ces acteurs, des coopérations renforcées entre pays, des partenariats voire des régulations supranationales comme en Europe ont vu le jour, ou sont envisagées. Les membres de Fratel pourront être amenés à échanger sur la gouvernance du suivi de l'IA et sur les actions communes que peuvent prendre les instances de régulation.

Enfin, avec la numérisation de la société, l'impact de la croissance continue des usages numériques sur l'environnement est devenu un sujet d'attention croissant

et mérite une action globale. Selon des études, le secteur du numérique représente aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et son empreinte environnementale augmente fortement. Dès lors, certains pays pourront partager leur expérience et le résultat de leurs travaux, les constats effectués et les mesures prises ou envisagées.

Ainsi, lors de cette réunion annuelle, les membres de Fratel seront invités à échanger sur la coopération transfrontière pour la régulation des services numériques, du cloud et de l'intelligence artificielle ou encore sur les problématiques ayant un impact mondial comme l'empreinte environnemental du secteur des TIC. Une attention particulière sera portée au rôle que peuvent jouer les associations régionales de régulateurs dans ces différentes thématiques.

Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 10 de la Charte, le séminaire d'échange d'information, à vocation plus technique, approfondit un des aspects du thème de l'année établi dans le plan d'action. Il permet aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun tout en évoquant les problèmes spécifiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra pendant la semaine du 19 mai 2025, en Côte d'Ivoire, et portera sur « **Connectivité internationale : état des lieux et perspectives** ».

La souveraineté numérique et la compétitivité des États dépendent d'une connectivité nationale et internationale forte et sûre. L'existence de ces deux dimensions est une condition préalable pour le déploiement de réseaux télécoms performants au bénéfice des populations et des entreprises. Or, aujourd'hui, plus de 99 % de l'internet mondial passe par les câbles sous-marins, qui sont des infrastructures critiques. Il importe donc que les régulateurs membres de Fratel puissent réfléchir aux cadres réglementaires applicables à la connectivité sous-marine internationale et identifier des solutions pour promouvoir l'investissement dans ce secteur et renforcer la souveraineté, la résilience et la sécurité des réseaux de télécommunications.

En complément de la connectivité sous-marine, le trafic à l'intérieur des continents passe également par des backbones terrestres transfrontaliers. Cette solution permet d'améliorer la résilience et la qualité des réseaux, de désenclaver les pays qui sont dépourvus d'accès au littoral. Elle permet aussi d'optimiser les flux et in fine faire baisser les tarifs de détail. Certains pays ou sous-régions font néanmoins face à de nombreux défis pour développer ce marché. Les bonnes pratiques et les évolutions attendues pour ce marché pourront faire l'objet d'échanges.

Enfin, ces dernières années, nous assistons à l'émergence d'acteurs satellitaires qui opèrent des constellations en orbite basse. Ils offrent des solutions pour la connectivité fixe sur le marché de détail et nouent des partenariats avec les

opérateurs pour la collecte, l'accès fixe ou encore l'internet des objets, afin d'assurer un complément de couverture. Ces évolutions du secteur satellitaire soulèvent des considérations techniques et réglementaires. Des réflexions sont en cours chez les régulateurs et des travaux sont menés pour étudier ces nouveaux services et développer une compréhension de cette connectivité.

Lors de ce séminaire, les membres du réseau seront donc amenés à échanger sur la régulation des câbles sous-marins, les mesures pour améliorer la connectivité transfrontière et les impacts techniques et réglementaires des nouvelles constellations satellitaires en orbite basse et leurs services.

Rencontres des membres de Fratel en marge des réunions internationales

Au regard du succès des rencontres organisées en marge des réunions internationales, il est envisagé de poursuivre en 2025 ces initiatives qui permettent de renforcer les relations et la coopération entre membres de Fratel. Le **Mobile World Congress** de la GSMA à Barcelone du 3 au 6 mars 2025, le colloque mondial des régulateurs (GSR) organisé par l'UIT à Ryad du 1^{er} au 4 septembre 2025 et la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) organisé par l'UIT-D du 17 au 28 novembre en 2025 pourraient être des occasions pour se retrouver et échanger.

3. Facilitation de la formation et de la coopération entre membres de Fratel sur la régulation des télécoms

Le Mastère spécialisé RegNum

Le Mastère en régulation de l'économie numérique, RegNum, est un cycle de formation sur deux ans qui a pour but de répondre aux besoins de formation spécialisée des experts en télécommunications, notamment issus d'Afrique francophone subsaharienne, en matière de régulation économique, technique et financière appliquée aux télécommunications. Il s'adresse aux cadres en charge d'activités en lien à la régulation de l'économie numérique.

Organisé et mis en œuvre par Telecom Paris, ce Mastère, approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, comprend deux Badges (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles), l'un en régulation des communications électroniques abordant notamment les instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...), RegTel, démarré il y a plus de 15 ans et un en régulation de la finance électronique et des postes, RegFep. Les

personnes ne souhaitant se former que sur un champ spécifique de la régulation peuvent s'inscrire spécifiquement à un des deux Badges.

Cet ensemble de formations est structuré autour de 7 sessions de 60 heures de cours et ateliers présentiels et d'une session finale de soutenance. Chaque Badge est composé de 4 sessions (270 heures), ainsi qu'une session de soutenance de mémoire. Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les 2 Badges se différencient ensuite par les thèmes abordés lors des 2 autres sessions : 2 sessions sur l'économie et la régulation des communications électronique pour RegTel et 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales pour RegFep. A la suite de la suppression du badge RegInt en 2021, la session sur l'économie et régulation de l'Internet et des contenus numériques n'est disponible que dans le cadre du Mastère.

Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures). RegTel et RegFep se tiennent à Abidjan et Paris.

La 8^e promotion du Mastère devrait débuter en mars 2025.

L'initiative de l'Équipe Europe de renforcement des capacités de régulation pour l'Afrique sub-saharienne-programme iPRIS

Fratel propose de poursuivre sa participation, pour ses membres, au programme iPRIS nouvellement créé.

Ce programme, établi pour la période 2023-2027, est une initiative conjointe de l'Agence suédoise de développement et coopération et de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne - DG-INTPA. Elle est cofinancée par l'Union européenne, la Suède (Agence internationale de coopération au développement) et le Luxembourg (Ministère de la Coopération). Il est conduit par le Centre indépendant suédois « Programme suédois pour les TIC dans les régions en développement » (SPIDER) en collaboration avec l'institut luxembourgeois de régulation et le régulateur suédois PTS et en tant que partenaires stratégiques, les associations régionales et les régulateurs nationaux sub-sahariens. L'Institut luxembourgeois de régulation, président 2022 du réseau, est un coordinateur et un partenaire stratégique pour le volet francophone du programme iPRIS (« ICT Policy & Regulation - Institutional Strengthening » ou « Politique et régulation des TIC-renforcement institutionnel ») pour accompagner le développement d'une offre de formation aux régulateurs et associations régionales de régulateurs en Afrique sub-saharienne.

L'objectif global de cette initiative est d'améliorer une connectivité inclusive et durable en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des autorités de régulation à mettre en œuvre des projets stratégiques.

Il est prévu en février 2025 à Dakar au Sénégal, la deuxième phase de la première cohorte francophone composée de la République centrafricaine, des Comores, de la République du Congo, de la Mauritanie, du Sénégal, du Tchad et du Togo pour faire un point d'avancement de leurs initiatives de changement.

La deuxième cohorte commencera en septembre 2025. Les organisations régionales de régulation participent également à l'ensemble du programme pour renforcer la capacité de coordination régionale de la réglementation des TIC et leur soutien aux autorités de régulation nationales.

4. Outil Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles

L'outil Fratel sur la représentation de la couverture et qualité de service étant maintenant prêt, son utilisation par les autorités reposera sur un financement individuel par chaque autorité avec un tarif unique pour la licence, facturé par le prestataire. Un montant supplémentaire pour la formation et prise en main sera facturé aux autorités souhaitant ces prestations.

Le groupe de travail pourra continuer à assurer les échanges entre ses membres autour de l'outil et à participer à la diffusion de bonnes pratiques. Ces échanges pourront notamment porter sur la montée en compétence des équipes des régulateurs et les besoins en formation continue sur un sujet en constante évolution.

Quant à la communication autour de l'outil Fratel, elle continuera à être effectuée par le secrétariat exécutif.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Conformément aux articles 2, 3 et 4 de la Charte, Fratel veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France, pour le réseau.

Les autorités sont invitées à enrichir le site internet de Fratel. Le secrétariat exécutif de Fratel facilitera le partage d'informations susceptibles d'intéresser les autres régulateurs, qu'elles soient ou non en lien avec le thème de l'année.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2025

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème/Actions
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	Semaine du 19 mai 2025 2 jours	Côte d'Ivoire	Connectivité internationale : état des lieux et perspectives
Réunion annuelle	Second semestre 2025 2 jours	Luxembourg	Grands acteurs internationaux du numérique, quels impacts au niveau local ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2025 - décembre 2025	Paris Abidjan	
Programme iPRIS	Septembre 2025	Luxembourg	Deuxième cycle de formation pour les autorités nationales subsahariennes et soutien aux organismes de régulation régionaux
Outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles	Janvier 2025 - décembre 2025		Utilisation de l'outil par les autorités.